

# Comptes annuels

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

## ECURIE DE SEVER

Sever  
12240 CASTANET  
Tél. 05.65.69.98.21

APE : 9329Z - 8790A  
Siret : 40779302500013

 MAZARS

### MAZARS RODEZ

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
13 Boulevard des Balquières

12850 ONET LE CHATEAU

Tél : 05.65.75.56.56

Fax :

Courriel :

Web :

**Etats de synthèse**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	738	738		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	3 416	654	2 762	2 856
Constructions	103 393	94 080	9 312	10 963
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 495	43 764	3 731	
Autres immobilisations corporelles	85 462	59 685	25 777	30 076
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	575		575	575
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>241 077</b>	<b>198 921</b>	<b>42 156</b>	<b>44 471</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>878</b>		<b>878</b>	<b>596</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	52 341		52 341	43 770
Autres créances	10 647		10 647	7 628
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 076		2 076	25 794
Charges constatées d'avance (3)	45 532		45 532	66 019
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>111 473</b>		<b>111 473</b>	<b>143 806</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>352 550</b>	<b>198 921</b>	<b>153 630</b>	<b>188 277</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			16 366	32 426

## Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	219 323	219 323
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-173 779	-154 066
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-13 435</b>	<b>-19 713</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 109</b>	<b>45 544</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	19 655	24 333
Emprunts et dettes financières diverses (3)	22	27
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 149	13 853
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 267	17 483
Dettes fiscales et sociales	67 936	83 564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 195	3 472
Produits constatés d'avance (1)	296	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>121 520</b>	<b>142 733</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>153 630</b>	<b>188 277</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	14 128	19 271
(1) Dont à moins d'un an (a)	97 243	123 462
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	384	2
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	435 694	440 178
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>435 694</b>	<b>440 178</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 087	7 627
Autres produits	1	11
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>440 782</b>	<b>447 815</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 954	11 892
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	195 120	204 288
Impôts, taxes et versements assimilés	3 281	3 696
Salaires et traitements	167 597	160 380
Charges sociales	66 303	67 445
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 966	8 575
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	12 059	11 307
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>460 280</b>	<b>467 582</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-19 497</b>	<b>-19 767</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2	4
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	726	351
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>726</b>	<b>351</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-724</b>	<b>-347</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-20 221</b>	<b>-20 114</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	5 444	476
Sur opérations en capital	1 500	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>6 944</b>	<b>476</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	157	75
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>157</b>	<b>75</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>6 787</b>	<b>401</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>447 728</b>	<b>448 295</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>461 162</b>	<b>468 008</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-13 435</b>	<b>-19 713</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	36 840	35 642
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

**ASSOCIATION « Ecurie de Sever »  
Association Loi 01<sup>er</sup> juillet 1901, article 5  
Décret du 16 Août 1901, article 2**

**Sever**

**12 240 CASTANET**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018**

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX  
COMPTES AVEYRON LOZERE  
3, Rue du Torrent

48 000 MENDE

**Association Ecurie de Sever**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

Aux adhérents.

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecurie de sever relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mende,  
Le 19 juillet 2019

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Société de Commissariat aux Comptes  
Aveyron Lozère**

Frédéric DAGUTS

